FO DGFiP 13 L'indépendance au service de tous!

COMPTE RENDU DU CHS-CT EXTRAORDINAIRE DU 23 MARS 2017

Ce CHS-CT relatif aux droits d'alertes déposés en Décembre 2016, s'est tenu ce jour, animé par l' ISST (Inspecteur Santé Sécurité du Travail) et en présence du Médecin de prévention.

Deux organisations syndicales ont déposé une déclaration, FO-DGFIP a lu une Motion.(ci-jointe)

A la suite de divers échanges relatifs aux dépôts de « droit d'alerte » et quelques recommandations sur la réglementation de ceux-ci, l'ISST a fait apparaître une réelle discordance de point de vue entre la Direction et les Syndicats.

Après interruption de séance, demandée par les organisations syndicales, une résolution a été rédigée et les trois organisations syndicales, composant le CHS-CT, ont voté pour la saisine de l'Inspecteur du travail.

Pour FO-DGFIP, les agents en contact avec le public sont en souffrance depuis trop longtemps, il est urgent de trouver des solutions concrètes.
La volumétrie du travail et les conditions de celui-ci les mettent en danger.

Les solutions dégagées par l'administration, ne sont pas satisfaisantes, car elles ne prennent pas en compte la spécificité des tâches des agents d'accueil.

FO-DGFIP apportera toute son attention à ce dossier et reste convaincu que :

SEUL L'ARRET DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS ET UNE VRAI REFORME DE LA FISCALITE POURRAIENT APPORTER DES SOLUTIONS AUX ACCUEILS .

Section locale FORCE OUVRIERE des Bouches-du-Rhône
FO - DRFiP 13 16 rue Borde
Tél : 04 91 17 92 04 / 05 Mèl : www.fo-dgfip-sd.fr/013